

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2019**

Présents : Monsieur Patrick LECAPLAIN Maire,  
Mmes : ANDRES, ASSELINE, DE SMET, DORÉ, DURAND, FERY, HOCHET,  
LETOURNEUR, RAINE.  
Mrs : BALU, BOUFFARD, COLOMBE, DEGUSSEAU, DUTHILLEUL, GUIOC,  
LEMARIÉ, LESUEUR, RICHET, SAINT-MARTIN.

Absents excusés:

Mme MUSET-TARDIF (pouvoir à Sophie HOCHET)  
Mme SANNIER (pouvoir à Barbara RAINE)  
Mme VIDEAU  
Mme YVERT (pouvoir à Elisabeth DURAND)  
Mr DURVILLE (pouvoir à Olivier SAINT-MARTIN)  
Mr FOUCAULT (pouvoir à Jean-Marc LESUEUR)  
Mr HENGBART (pouvoir à Alain COLOMBE)

La séance est ouverte à 20 h 30 par le Maire Patrick LECAPLAIN.

Véronique ANDRES est désignée secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 04/11/2019**

Jacky GUIOC souhaite ajouter un élément sur son intervention, du 4/11, non retranscrit, «*Sur tous nos accueils, les familles ne payent jamais le coût réel des prestations, plus on a de succès, plus on creuse notre déficit de fonctionnement* ».

Ce document est adopté à l'unanimité.

**II – RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020**

Alain COLOMBE indique que ce débat d'orientation budgétaire est le dernier de l'équipe municipale en place. Il a pour objectif de fixer l'orientation budgétaire souhaitée pour l'année 2020, charge à la nouvelle équipe de maintenir ces orientations ou d'en définir de nouvelles.

L'année n'étant pas terminée, il est impossible de communiquer les résultats définitifs comme les dernières années, mais les prévisions semblent se confirmer.

Pour 2019, en ce qui concerne les recettes de fonctionnement, pas de surprise majeure mis à part le montant de notre DGF, inférieur de 17 000 € aux prévisions. Par ailleurs, la forte croissance du nombre de logements enregistré dans la commune (+ 47 par rapport à 2018) à laquelle s'ajoutent les 2.2% d'augmentation des bases fiscales, augmentent les recettes des contributions directes.

Pour les dépenses de fonctionnement, à ce stade, les dépenses sont bien maîtrisées. Il faudra cependant noter une forte augmentation du coût des énergies due au très faible décalage entre la consommation et le paiement des factures, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien fournisseur.

En investissement, la quasi-totalité des RAR (*Reste à Réaliser*) 2018 a été soldée au cours de l'année et de nombreux chantiers prévus au budget 2019 ont été lancés. Néanmoins, les RAR sont importants sur 2020, car sur certains gros chantiers, les premiers paiements n'interviendront qu'en 2020. Pour les recettes, les subventions de ces gros investissements sont ainsi décalées. En revanche, d'autres recettes comme, la taxe d'aménagement et la dette récupérable ont bien été perçues. Enfin, Normandie Aménagement a versé les 80% de la subvention pour la crèche.

Pour le budget 2020, il appartiendra à la nouvelle équipe municipale issue du scrutin de mars prochain de décider des nouvelles orientations budgétaires de la commune. Cependant, Alain COLOMBE présente les travaux engagés par l'équipe sortante et notamment la mise à jour des plans de financement de la crèche, l'aire d'accueil de camping-cars ainsi que l'effacement des réseaux route de Bretagne, qui devront être assumés financièrement.

Par ailleurs, avec l'aide de la direction du développement durable, de la transition énergétique et de la prévention des risques de Caen la mer, la commune a engagé une étude thermique portant sur les bâtiments communaux et principalement sur le centre socioculturel et l'école. Les résultats seront communiqués en 2020 et il appartiendra à la nouvelle équipe de prendre les mesures qui s'imposeront. Il serait intéressant de poursuivre le renouvellement des lampadaires de type énergivores en leds.

La fin d'un mandat est opportun pour retracer les évolutions financières du budget communal, de le partager avec le Conseil Municipal et le communiquer aux habitants de la commune. Ces informations permettent à chacune et chacun de voir les difficultés rencontrées, la santé financière de la commune et les perspectives pour les années à venir.

Même si cette information a été donnée à de multiples reprises, c'est sans aucun doute la baisse de la DGF qui a perturbé, le plus, les équilibres financiers. Elle est désormais stabilisée à moins de 200 000 € soit un différentiel de 300 000 € par rapport au début du mandat.

Le produit des taxes d'habitation et Foncière est passé de 1 905 000 € à près de 2 420 000 €. Cette progression prend en compte l'augmentation des bases, l'augmentation du nombre de logements et l'augmentation des taux en 2017. Soit une progression moyenne de 4.5% par an, en incluant l'augmentation des taux en 2017 (*ou +3.75% sans l'inclure*). La progression des recettes dépend de l'augmentation des bases fiscales décidée chaque année par la loi de finances. Un temps indexées sur l'augmentation du coût de la vie, elles ne seront que de 0.9% en 2020. Avec une hypothèse de croissance annuelle de 3.75%, les recettes communales (*TH + TF*) dépasseront les 3 M€ en 2025. Ces perspectives sont très réalistes compte tenu des nouvelles constructions programmées. Elles seront bien évidemment conditionnées par le maintien, dans les prochaines années, des règles actuelles. La progression des bases foncières dépend de 2 éléments, l'augmentation des bases décidée par l'état et l'augmentation du nombre de logements dans la commune. Les recettes sont égales au produit des bases par le taux (*26.28 % pour le foncier et 12.86 % pour la taxe d'habitation*).

Les charges de personnel atteignaient en 2016 presque 1 350 000 €. Après le transfert de la voirie à la Communauté Urbaine et le personnel affecté, les charges sont passées en 2017 à 1 080 000 €. Depuis 2017, la progression annuelle est en moyenne de 3%.

Le remboursement du capital des emprunts atteindra un maximum de 340 000 € en 2020. En 2021, l'extinction de 2 d'entre eux baissera le montant de 128 k€, ce qui améliorera la capacité d'autofinancement même si la commune est amenée à recourir à l'emprunt pour des futurs investissements. A ce jour, la dette est passée en dessous de la barre de 3 M€, en y incluant les emprunts contractés par le SDEC pour l'effacement des réseaux.

Patrick LECAPLAIN insiste sur la nécessité de rénover les bâtiments afin de limiter la consommation d'énergie.

Laurent BALU, au nom de son groupe, prend acte de cette présentation du rapport d'orientation budgétaire qui est dans la continuité des précédents mais enrichie par des analyses sur certains agrégats, plus pertinentes que les autres années, en particulier sur l'amélioration des capacités financières dans les 2 ou 3 ans. Il remarque que la commune bénéficiera de 400 000 € de recettes fiscales supplémentaires et de 200 000 € de remboursement d'emprunt en moins, permettant de mettre en œuvre de nouveaux projets. Avec l'augmentation de la population, la commune aura besoin de nouveaux locaux scolaires (*à rénover et à agrandir*), de demandes d'équipements sportifs et il faudra prévoir des travaux d'isolation thermique des bâtiments.

Il souhaite connaître quelle est la poursuite de l'effacement des réseaux et de l'assainissement route de Bretagne. Les travaux engagés actuellement devraient permettre de réaliser le projet de transformation de l'ensemble de la route de Bretagne qui n'a pu être mené à bien. Il indique que dans la publication de Caen la mer, des communes ont pu bénéficier de l'embellissement de leur cœur de bourg.

De plus, il demande si les subventions destinées au secteur jeunesse seront garanties à niveau égal, pour une prestation égale et si le budget destiné à la culture (*notamment pour le festival théâtre*) sera reconduit ?

Patrick LECAPLAIN précise que les communes qui ont pu réaliser ces travaux étaient déjà regroupées avant leur transfert à Caen la mer, avaient un budget voirie plus conséquent et le projet était déjà financé. Concernant la route de Bretagne, le SDEC a finalisé ses devis et les appels d'offres ne sont pas favorables actuellement. La commune poursuivra la réfection des réseaux assainissement dans certains quartiers.

Pour ce qui est des écoles, les locaux sont actuellement suffisants pour recevoir de nouveaux élèves, il appartient à la commune de maîtriser les constructions afin « d'absorber » progressivement l'augmentation des habitants, par contre il est nécessaire de rénover les locaux. Concernant les équipements sportifs, un débat a été lancé à Caen la mer, indiquant qu'il serait préférable de mutualiser les équipements pour obtenir des aides du Département. Il précise que pour réaliser un nouveau gymnase, par exemple, il faut définir l'emplacement et trouver un terrain.

Quant aux subventions, le sujet sera discuté lors du vote du budget mais l'engagement de la commune reste le même.

Alain COLOMBE présente la pyramide des âges du personnel communal, à la demande de Laurent BALU, qui souhaite connaître les prévisions de départ en retraite des 6 prochaines années ?

François DEGUSSEAU reconnaît que la présentation a des indicateurs intéressants (*dette...*). Y-a-t-il un graphe sur les investissements cumulés des 6 dernières années afin de comparer, d'un côté l'évolution de la dette et de l'autre les investissements. Alain COLOMBE lui précise qu'il dispose de ces éléments d'analyse mais n'avait pas prévu de les présenter ce soir.

Jean LEMARIÉ souhaiterait faire un zoom sur l'aspect logement en référence aux graphes présentés et l'augmentation du nombre de logements source de ressources (*la Maslière*). C'est pour cette raison que le projet des Crêtes a été soutenu malgré les difficultés connues (*nuisances sonores, circulation*). Mais cette recherche d'augmentation de logements ne doit pas se faire au détriment de la qualité des logements et de certains choix faits récemment, comme pour le projet au 97 route de Bretagne, conduit de façon extrêmement discrète, sans consultation de la commission urbanisme, traité entre le maire, le promoteur et le propriétaire. Lorsqu'il a été présenté, fin 2018, il était bouclé et finalisé, sans marge de manœuvre. C'est un magnifique espace dans le cœur de bourg. Cet espace, qui se libérait, méritait d'être mis en débat pour définir ce que l'on en faisait, avec des ateliers, comme pour le Triangle des Crêtes, au lieu de ça il n'y a rien eu. C'est un immeuble basic alors que cet espace pouvait être utilisé pour faire un lieu de rencontre, d'amener des commerces au rez-de-chaussée au lieu d'une dispersion de commerces tout au long de la route de Bretagne, il aurait été possible de faire mieux.

Patrick LECAPLAIN regrette mais le projet, avant le dépôt du permis de construire avait été proposé aux bâtiments de France qui ont demandé des modifications, le propriétaire a précisé que la maison était trop abîmée pour être gardée. Les plans ont été présentés en commission urbanisme. Il était difficile de proposer des commerces car il n'y avait pas de places de stationnement suffisantes et financièrement impossible pour la commune de préempter pour réaliser son propre projet. Le propriétaire était en droit de tout décider.

Catherine DE SMET est très inquiète car cet immeuble ne propose qu'une place de stationnement par appartement, entre le centre socioculturel et la route de Bretagne, ça risque d'être très compliqué. Il est dommage que l'expérience du Parc des Lys n'ait pas servi.

Patrick LECAPLAIN rappelle que le PLU préconise une place de stationnement par logement. Jean LEMARIÉ rappelle qu'un maire peut imposer ses conditions à un promoteur, sans se laisser guider.

Serge BOUFFARD se réjouit du transfert du personnel à Caen la mer et des économies réalisées en matière de personnel mais il faut être vigilant sur le long terme et veiller à ce que chaque départ soit bien remplacé.

Patrick LECAPLAIN confirme que les départs seront remplacés d'autant plus que la commune s'agrandit et ses besoins seront plus importants. Il précise que la mutualisation permet aussi à la commune de bénéficier de matériel, plus performant pour l'entretien des espaces verts, que la commune n'aurait pas pu acheter.

**Adopté par 22 voix pour et 4 abstentions.**

### III – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

#### **A-Ouvertures dominicales des commerces en 2020 :**

Barbara RAINE rappelle la loi n° 2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques qui a modifié la législation sur l'ouverture des commerces le dimanche. Conformément à l'article L 3132-26 du Code du travail, le Conseil Municipal est amené à formuler un avis sur les propositions d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2020.

Les dates proposées pour 2020 sont, pour le secteur alimentaire, les 12/01/2020 – 12/04/2020 – 28/06/2020 - 12/07/2020 – 16/08/2020 - 06/12/2020 – 13/12/2020 – 20/12/2020 et 27/12/2020, pour le Secteur Automobile (demande des syndicats) les 19/01/2020 – 15/03/2020 – 14/06/2020 – 11/10/2020. Aucune demande n'a été effectuée pour le secteur équipement à la personne.

**Adopté à l'unanimité.**

## **B-Convention d'hébergement d'un télérelevé GRDF (modification emplacement)**

Lors de sa séance du 16 novembre 2015, le conseil Municipal avait autorisé le Maire à signer une convention avec GRDF pour définir les conditions générales de mise à disposition, à son profit, d'emplacements situés à la Halle de sports et la Mairie. La société, en charge des installations, a demandé que l'antenne soit positionnée sur un pylône d'éclairage du petit terrain stabilisé d'entraînement. Le SDEC, propriétaire du pylône, a donné son accord mais il est nécessaire de valider cet emplacement et modifier la convention.

**Adopté à l'unanimité.**

## **IV – FINANCES :**

### **A- DM n° 2**

Alain COLOMBE indique qu'il est nécessaire d'effectuer une décision modificative, afin de régulariser des écritures de fin d'année. Il est demandé au Conseil Municipal de valider la décision modificative n°2, équilibrée en fonctionnement et en investissement.

**Adopté à l'unanimité.**

### **B- Réalisation d'un prêt relais**

Alain COLOMBE indique qu'afin de financer les travaux de la crèche, la commune va contracter un prêt relais, remboursable en deux ans maximum. Des banques ont été sollicitées et la Caisse d'Epargne a été retenue pour un prêt de 800 000 €, à taux fixe de 0.40 %.

**Adopté à l'unanimité.**

### **C- Avances sur subventions**

Comme chaque année, afin de permettre aux associations de fonctionner dès le début de l'année 2020, Alain COLOMBE propose au Conseil Municipal d'autoriser le versement d'avances sur subventions dans la limite de 25 % du montant alloué en 2019, à l'association LCBO et au CCAS.

**Adopté à l'unanimité.**

### **D- Autorisation de vente des CEE**

La création du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) fait partie des mesures de la loi programme du 13 juillet 2005. Les mesures proposées reposent sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie. Cela se concrétise par le versement de prime énergie ou un rachat des CEE obtenus par les acteurs éligibles. Dans le cadre de son accompagnement des communes de la communauté urbaine, la direction du développement durable de la transition énergétique et de la prévention des risques (DDDTEPR), mutualisée Ville de CAEN et communauté urbaine a proposé de former les techniciens des communes à l'usage du dispositif des CEE. La DDDTEPR a proposé que la Ville de Caen soit chef de file pour organiser une vente mutualisée des volumes de CEE obtenus par les différentes communes afin d'obtenir un meilleur tarif d'achat. La Ville de Caen, lorsqu'elle estime que le cours du CEE est à un niveau de prix élevé (*en fonction de la conjoncture*), propose aux communes disposant de CEE, de mettre conjointement leur volume à la vente, l'ensemble du volume est proposé à des acheteurs potentiels dans le cadre d'une consultation menée par la Ville de Caen, si le prix correspond au montant espéré par la Ville de Caen, l'ensemble du volume est vendu à l'acheteur.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour que la Ville de Caen gère ce dossier et d'autoriser le maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces démarches.

**Adopté à l'unanimité.**

### **E- Affectation du montant de la vente du terrain Triangle des Crêtes**

Monsieur LECAPLAIN souhaite compléter la délibération du 17 décembre 2018, concernant la vente de terrain de 2 492 m<sup>2</sup> pour le triangle des Crêtes. Selon l'article 256 B du Code Général des Impôts, les personnes morales de droit public ne sont pas assujetties à la TVA pour l'activité de leurs services administratifs, sociaux,

éducatifs... lorsque leur non-assujettissement n'entraîne pas de distorsions dans les conditions de la concurrence. Il précise que la commune n'a pas acheté ce terrain pour une opération commerciale et indique que le montant de cette vente servira à la construction de la crèche (*travaux, aménagements...*).

**Le Conseil Municipal de prendre acte de cette affectation.**

#### **F- Effacement des réseaux SDEC route de Bretagne**

Alain COLOMBE indique que, lors de sa séance du 26 mars 2018, le Conseil Municipal a donné son accord pour le lancement des travaux d'effacement des réseaux aériens sur l'ensemble de la route de Bretagne. Le coût global sur les bases de l'étude définitive est de 411 260.09 € TTC, pour la tranche 1. La participation communale s'élève à 56 155.03 € TTC répartie en fonctionnement pour 3 509.69 € et en investissement pour 52 645.34 €.

Il profite de ce sujet pour informer le Conseil Municipal que l'éclairage public s'éteindra à 2 h (*au lieu de minuit*), le vendredi et le samedi, comme cela avait été demandé lors d'un précédent conseil. De plus, l'extinction le matin sera décalée d'1/4 heure, évitant la pénombre à 8 h 30, lors de l'arrivée des enfants à l'école, notamment.

**Adopté à l'unanimité.**

### **V – URBANISME : AVIS SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE**

Alain COLOMBE indique qu'une enquête publique est en cours depuis le 25 novembre jusqu'au 27 décembre prochain concernant le projet du Triangle des Crêtes. Le conseil municipal doit donner son avis sur la demande d'autorisation environnementale concernant la création de la zone d'habitat et d'activité « Le triangle des Crêtes », au plus tard dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête publique (*selon arrêté préfectoral*).

Il est demandé au conseil municipal de donner un avis favorable et d'autoriser le maire à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

Serge BOUFFARD pense qu'il faudrait émettre des réserves sur les nuisances sonores concernant le projet.

François DEGUSSEAU indique qu'il est difficile d'écrire cela car il rappelle qu'il y a déjà un avis et les remarques ont déjà été prises en compte avec un retour de l'aménageur à ce sujet. Il est très compliqué de donner un avis avant les conclusions du commissaire enquêteur mais d'émettre des réserves risque de bloquer le dossier, car pour le valider, il faudra lever les réserves. Il s'agit de donner un avis sur une autorisation environnementale qui s'est déjà prononcée, et qui est actuellement à disposition du public durant l'enquête.

Un débat et des questionnements sont lancés.

Alain COLOMBE confirme que ce sujet est délicat car la commune est contrainte de répondre dans des délais très rapides.

**Adopté par 21 voix pour et 5 abstentions.**

### **VI – COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

- Elisabeth DURAND informe que le banquet municipal aura lieu le 26 janvier à la Baronnie.

### **VII- QUESTIONS DIVERSES**

Jean LEMARIÉ a souhaité l'inscription des questions suivantes :

- Explications sur la mise en place du marché :

Jean LEMARIÉ a appris par la presse la création d'un marché. La méthode pour cette mise en place est étonnante, ni les riverains ni le Conseil Municipal n'ont été informés, la création d'un marché aurait dû donner lieu à un groupe de travail, avec une réflexion en amont, sur l'attente des concitoyens. Ce marché est mis en place dans la précipitation, il fait un peu misère, il faut un peu plus de conviction, cette méthode est un manque de

respect des habitants. « Si vous vouliez démontrer qu'un marché n'est pas viable dans notre commune, vous ne vous y seriez pas pris autrement ».

Patrick LECAPLAIN précise que la dénomination exacte est « exercice du commerce ambulant sur les dépendances du domaine public », mais il était plus parlant d'écrire « marché ». Ces commerçants sont autorisés par une délibération du Conseil Municipal datant de 2014 votée à l'unanimité. Il y a déjà eu des Food trucks, des camions de pizza...et il y a toujours un poissonnier.

Un texte de la Préfecture indique que le Maire ne peut pas refuser l'exercice du commerce ambulant sous peine d'être accusé de porter atteinte à la liberté du commerce et de l'industrie

Il précise qu'une commerçante (*en réinsertion professionnelle*) a contacté la mairie, mi-novembre, pour vendre ses produits le mardi soir. La mairie lui a donné l'autorisation (*comme pour les précédents commerces*), début décembre, d'autres commerçants, qu'elle connaissait, ont souhaité se joindre à elle, et ont fait la même demande. Leur intention était de commencer très rapidement, avant les fêtes. Comme la mairie disposait de tous les documents requis, leur implantation était possible.

Mais il n'est pas question que ce soit un marché au sens propre du terme car là, effectivement, cela nécessiterait une discussion, avec une gestion totalement différente. Au début du mandat, Patrick LECAPLAIN avait essayé de contacter des commerçants ambulants mais il n'y avait pas eu de suite, les contacts étant difficiles.

Catherine DE SMET se questionne sur la probabilité de ce marché, gratuit 3 mois soit jusqu'en février 2020, le soir, dans un lieu peu attirant.

François DEGUSSEAU regrette qu'il y ait une polémique autour d'un sujet auquel tout le monde adhère (*respectivement dans le programme des 2 listes*). Il s'attendait à une discussion positive, c'est à se demander ce que l'on veut. Un marché ça ne se décrète pas, ce sont aux commerçants de décider. Ça se prévoit sur plusieurs années et pour cela il faut un embryon de marché, visible de la route de Bretagne, il est donc raisonnable de saisir cette chance et la délibération proposant la gratuité pendant 3 mois aide à ce lancement.

Jean LEMARIÉ précise qu'il est d'accord sur le principe du marché mais pas sur la méthode, il regrette le manque d'information aux habitants et qu'on ne se donne pas les meilleurs atouts pour que cela réussisse.

Patrick LECAPLAIN indique que, si ces commerçants devaient prospérer (*ce qu'il souhaite*) et s'il y a d'autres demandes, il faudra peut-être revoir le fonctionnement et l'emplacement (*ils ne pourront pas rester rue Froide*), cela nécessitera alors des discussions.

Il précise à Jacky GUIOC, qui confirme que tout le monde est d'accord pour cette mise en place mais regrette que les riverains n'aient pas été informés comme il se doit, qu'il a été nécessaire de revoir quelques points de sécurité de dernière minute.

➤ Quelles est la position de M. LECAPLAIN sur le projet d'allongement de la piste de l'aéroport de Carpiquet :

Serge BOUFFARD relance cette discussion car le sujet est de nouveau évoqué à Caen la mer (*délibération du 12/12 en conseil communautaire*), avec le renouvellement de la DSP (*gestion et exploitation de l'aéroport*).

L'opposition est contre l'allongement mais pas contre l'aéroport comme outil de développement économique. Compte tenu de la situation géographique (*proche du centre de Caen*), une partie de Bretteville est impactée par les nuisances sonores mais également en terme de pollution. De plus, l'allongement de la piste nécessiterait l'utilisation de terres agricoles. Les arguments, comme quoi les gros porteurs feront moins de bruit et qu'il y aurait moins de rotation, ne sont pas recevables. Il est difficile d'être pour le développement de Bretteville en matière d'urbanisation et pour l'allongement de la piste.

Patrick LECAPLAIN est d'accord pour garder l'aéroport tel qu'il est actuellement, pour le développement économique et la piste actuelle correspond aux besoins, il pourrait peut-être être ouvert à d'autres capitales régionales pour favoriser ce développement. Mais il est contre l'allongement pour le développement touristique au bénéfice de tous les normands mais n'apportant rien au tourisme de Caen. Il faut limiter ces vols, car l'aérogare n'a pas la capacité d'accueillir un très grand nombre de passagers.

Il votera contre l'allongement de la piste.

➤ Point sur le dossier d'aide à l'achat d'un vélo à assistance électrique :

Jean LEMARIÉ avait évoqué, lors du vote du budget, la possibilité de donner des aides aux familles pour l'achat d'un vélo à assistance électrique, il souhaite connaître l'évolution de cette demande.

Barbara RAINE indique qu'il n'y a pas eu de ligne budgétaire de prévue en 2019 mais il est possible de revoir le sujet en 2020 et fixer l'aide qui peut être proposée. Elle précise que la commune n'a eu aucune demande et que ce sujet pourrait être vu par le CCAS.

Patrick LECAPLAIN précise qu'il s'était renseigné auprès de communes voisines et leurs conditions d'attribution semblaient intéressantes, il n'est pas contre une inscription au prochain budget.

Jean LEMARIÉ et Catherine DE SMET estiment que le sujet a été oublié et ne pensent pas que les habitants viendront au CCAS pour faire la demande, sauf avec une communication importante et confirment que les conditions offertes par les communes voisines sont de bons exemples.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 25.